

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 26 juillet 2019**

Présents : Thierry GOUBY (maire), Odile MOLLE, Alexis CHARLIN, Adeline BOURSIER, Marie Claude MASSACRIER, Jérôme TARDY, Marie-Anne GIBERT, Sandrine SEFERIAN, Baptiste DELHOMME, Magali CHAIZE.

Pouvoir : Maximilien GARIN donne pouvoir à Thierry GOUBY, Christophe LERECHE donne pouvoir à Marie-Anne GIBERT.

Absent : Denis BREJON, Christian PLAGNE, Régine COHAS.

Secrétaire de séance : Baptiste DELHOMME.

Début de séance à 20h

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/06/2019

Approbation compte-rendu du dernier Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Urbanisme :

M. Le Maire présente les dossiers en cours.

3. Personnel communal :

M. Le Maire présente une proposition de modification temps de travail postes ATSEM et adjoint technique entretien bâtiments suite à la demande acceptée de mise en disponibilité de Mme Valérie Delauche (Atsem).

Suite à des concertations avec les différents acteurs (directeur, enseignantes, Atsem etc.) le groupe de travail municipal propose les dispositions suivantes :

Le non remplacement de Mme Delauche durant la période de sa disponibilité et l'augmentation du temps de travail des deux autres Atsem et de l'adjoint technique entretien bâtiments :

- Laurence Chazal – Atsem. Passage de 22h45 semaine à **24h08 semaine**
- Nadège Marchat – Atsem. Passage de 22h45 semaine à **24h08 semaine**
- Madeleine Bouchand – Ménage + Garderie midi. Passage de 22h50 semaine à **26h00 semaine**

Le conseil municipal est dans l'obligation de délibérer pour que le centre de gestion soit ensuite contacté pour modification du temps de travail de ces trois employés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition du groupe de travail municipal, ci-dessus énoncée.

VOTE	POUR 12		CONTRE 0		ABST 0	
------	---------	--	----------	--	--------	--

4. Voirie :

Le maire informe le conseil municipal que l'emprise de la voie communale n°14 dite impasse de la Garde est communale sur sa majeure partie mais qu'elle s'étend aussi sur une partie des parcelles cadastrées qui ne sont pas communale.

Il convient de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées d'une surface approchée de 516 m².

Un protocole d'accord sera signé avec les propriétaires de ces parcelles pour transférer la partie de l'emprise de la voie à l'euro symbolique à la Commune, (après division cadastrale). Ceci permettra la mise en goudron de cette voie pour le second semestre.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition des parcelles précitées à l'euro symbolique et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE	POUR 12		CONTRE 0		ABST 0	
------	---------	--	----------	--	--------	--

Fin de la séance à 20h47.